

**Mémoire présenté
dans le cadre de**

**La Consultation générale sur le Livre vert pour une politique
bioalimentaire : Donner le goût du Québec**

Par



Fondation des Entreprises en Recrutement de
Main-d'œuvre agricole Étrangère

Déposé le 22 août 2011

Table des matières

Sommaire	3
Introduction	4
1. Qui est F.E.R.M.E ?	5
Nos débuts	5
Notre mission : le reflet de nos valeurs	6
2. Faits et statistiques	8
Quelles entreprises recrutent à l'étranger ?	8
Le nombre de travailleurs	9
La sélection des travailleurs	9
3. Discussions	11
Pourquoi faire appel aux travailleurs étrangers ?.....	11
Retombées positives pour les entreprises d'ici	13
Un irritant majeur : la définition de travailleur agricole	14
4. Constats et recommandations	16
Conclusion	19
Annexes	

Sommaire

L'élaboration d'une politique bioalimentaire, applicable à toute l'industrie agricole, ne peut se réaliser sans que chaque élément constitutif soit convenablement analysé. La question de la main-d'œuvre agricole ne peut être évacuée du débat.

Depuis 1974, le Québec, par l'entremise de notre organisme, a accueilli plus de 50 000 travailleurs agricoles étrangers. Qui sont ces travailleurs venus de l'étranger ? D'où viennent-ils ? Pourquoi a-t-on besoin d'eux ?

Après avoir brièvement présenté notre organisme et sa mission, nous ferons état de quelques faits pertinents qui, agrémentés de statistiques, permettront de mieux cerner le problème de la pénurie de main-d'œuvre agricole, lequel constitue le point central de notre exposé.

Nous poursuivrons notre réflexion en effectuant un bref retour sur la nature et l'ampleur de ce manque de main-d'œuvre agricole. Les conséquences majeures qui en découlent, et les solutions retenues par nos entreprises agricoles pour tenter d'y remédier, seront énoncées. L'impact positif de la présence de ces travailleurs étrangers pour nos entreprises sera démontré. Enfin, l'entreprise agricole sera examinée de l'intérieur, au moment d'aborder la notion de travailleur agricole.

Puis, nous avancerons quelques recommandations susceptibles de grandement améliorer la réalité vécue par nos entreprises agricoles. Ces recommandations portent sur l'importance de simplifier les exigences administratives liées au recrutement de cette main-d'œuvre agricole étrangère, la pertinence de mieux intégrer ces travailleurs étrangers à notre économie et la nécessité de revoir la notion de travailleur agricole.

L'objectif : démontrer que sans ces travailleurs agricoles étrangers, il n'y a point d'agriculture au Québec.

Introduction

Cette année, au Québec, plus de 8 120 offres d'emploi agricole saisonnier auront été comblées. Par qui ? Des travailleurs temporaires venus de l'étranger : en 2011, ils auront été près de 7 000 à travailler dans nos fermes, sans relâche, avec ardeur (certains travailleurs occupent deux postes par année).

Pourquoi un tel phénomène au Québec ? Plusieurs facteurs contribuent à l'expliquer.

Dans ce contexte, il est heureux de constater que le Livre vert ait identifié l'attraction de la main-d'œuvre parmi l'un des enjeux déterminants aux fins de l'élaboration d'une politique bioalimentaire. Réfléchir sur les meilleures façons pour nos entreprises agricoles d'attirer de la main-d'œuvre constitue sans doute un exercice constructif, voire stimulant, pourvu que la démarche aboutisse à des solutions concrètes.

À notre avis, toute la question de la main-d'œuvre constitue LA question fondamentale, qui mérite d'être étudiée d'entrée de jeu. Il s'agit là du point de départ. Sans l'apport d'une main-d'œuvre suffisante, disponible et stable, il n'y a pas d'agriculture au Québec. L'équation est fort simple : pas de main-d'œuvre, pas de cueillette. Pas de cueillette, pas de produit.

Le produit s'obtient grâce à la récolte. Or, aucune récolte n'est possible sans la main-d'œuvre.

L'examen doit aller bien au-delà du seul enjeu de l'attraction. Comment intervenir pour protéger nos entreprises agricoles ? Comment leur garantir une main-d'œuvre suffisante ? Comment faire face à la pénurie récurrente ? Quelles solutions doivent être envisagées pour pallier ce même problème de la pénurie qui s'étend à d'autres secteurs liés à l'agriculture (transformation alimentaire, production animale, pêcheries, etc.) ? Quelles mesures doit-on mettre de l'avant pour intégrer davantage ces travailleurs à notre industrie agricole ?

Les entreprises agricoles d'ici sont aux prises avec de sérieux problèmes de recrutement de main-d'œuvre. En l'absence de ces travailleurs étrangers, elles sont condamnées à disparaître, et l'autosuffisance alimentaire du Québec est mise en péril. Ni plus ni moins.

1. Qui est F.E.R.M.E. ?

Nos débuts

Les producteurs agricoles, issus principalement du secteur horticole, font appel à de la main-d'œuvre étrangère depuis 1974. C'est à cette date que le premier programme du genre a vu le jour au Canada : le Programme fédéral des travailleurs agricoles saisonniers (PTAS).

En 1988, confrontée à un nombre sans cesse croissant de demandes pour la main-d'œuvre étrangère, la Direction de Ressources Humaines Canada (DRHC) proposait à des associations de producteurs agricoles du Québec, dont les membres avaient de plus en plus recours aux travailleurs étrangers, de se regrouper et de créer un organisme qui serait chargé de les assister dans leurs démarches de recrutement. En 1989, la Fondation des entreprises en recrutement de main-d'œuvre agricole étrangère (F.E.R.M.E.) était créée.

L'Ontario bénéficiait déjà de la présence d'un tel organisme, mis sur pied, lui, un an auparavant : FARMS (Foreign Agricultural Resource Management Services)

F.E.R.M.E. est un organisme sans but lucratif qui ne reçoit aucune subvention gouvernementale. Son financement est assuré en totalité par ses membres utilisateurs qui doivent entre autres payer des frais de gestion pour chaque travailleur étranger recruté.

Nos activités sont assurées par une permanence composée de 10 employés. Son conseil d'administration est formé de 10 administrateurs, tous des producteurs agricoles et utilisateurs de main-d'œuvre étrangère. Siègent actuellement au conseil d'administration de F.E.R.M.E., des représentants des organismes suivants : l'Association des jardiniers maraîchers du Québec (AJMQ), la Fédération des producteurs maraîchers du Québec (FPMQ), la Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec (FIHOQ) et le Syndicat des producteurs en serres du Québec (SPSQ).

F.E.R.M.E. est la seule organisation du genre à œuvrer au Québec.

Notre mission : le reflet de nos valeurs

Étant un organisme de liaison, nous assistons les employeurs, nos membres, à toutes les étapes de leurs démarches visant à recruter des travailleurs saisonniers étrangers. Le recrutement de la main-d'œuvre étrangère au Canada s'effectue à ce jour par le biais de deux programmes gouvernementaux fédéraux : le Programme des travailleurs agricoles saisonniers (PTAS) du Mexique et des Caraïbes et le Projet pilote relatif aux professions exigeant un niveau réduit de formation (niveaux de compétences C et D).

Notre organisme gère tous les mouvements de main-d'œuvre : les transferts de travailleurs, les demandes de rapatriement, les annulations de demandes, les remplacements, les ajouts de travailleurs, etc.

À tout moment au cours de la saison, nous nous employons à identifier des solutions aux divers problèmes rencontrés par les employeurs avec leurs travailleurs (maladie, comportement, adaptation, accident de travail, etc.). Le volet humain est au cœur de nos priorités. Il est pour nous impératif que les travailleurs soient traités avec chaleur, respect et dignité. Animés par un souci constant d'assurer le bien-être et le confort de ces travailleurs, nous dispensons une formation continue auprès de nos membres, laquelle traite de tous les aspects de la gestion de leurs ressources humaines (communication, apprentissage de l'espagnol, lois du travail, contrats, normes du logement, etc.). Un site internet est également mis à leur disposition, leur permettant ainsi d'accéder à de précieux renseignements en tout temps.

Tous nos services sont disponibles en français, en anglais et en espagnol. Notre personnel en sait long sur les détails des programmes en vigueur, les normes d'embauche, les lois du travail applicables, les normes nationales de logement, etc. Chaque jour, il guide les employeurs quant aux suivis des demandes et aux formulaires à être complétés.

Toutes les ressources disponibles sont mises à contribution pour assurer le succès des programmes. Nous collaborons sur une base quotidienne avec les divers représentants gouvernementaux, dont Service Canada, le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec, les Ambassades canadiennes, les consulats des différents pays impliqués dans les programmes et les Centres d'emploi agricole.

Notre organisme agit à titre de représentant officiel de ses membres dans toutes les relations avec les médias, et lors des rencontres organisées avec ses partenaires. La participation à ces rencontres permet d'apporter les ajustements requis selon les lois et l'évolution des programmes. Il en va de même lors des séances de négociations organisées avec les différents pays impliqués dans les programmes de recrutement de main-d'œuvre étrangère.

Afin d'offrir à nos membres un meilleur service à un moindre coût, nous avons créé en 2005 notre propre agence de voyages, connue sous le nom de FERME/Voyages. L'agence procure un large sentiment de sécurité tant pour les employeurs que pour les travailleurs. Elle nous permet d'exercer un meilleur contrôle sur le déroulement des arrivées et des départs, en plus de nous soustraire aux multiples aléas du transport aérien commercial.

Depuis 2006, nous coordonnons les arrivées et les départs massifs des travailleurs. Un processus élaboré d'accompagnement à l'aéroport a été mis sur pied. Lors de l'accueil des travailleurs, nous leur distribuons une variété de brochures, publiées par les instances gouvernementales et les consulats, rédigées en espagnol, et destinées à les renseigner sur tout ce qui concerne leur emploi durant leur séjour.

Un inspecteur des logements a été embauché en 2007. Ce dernier a pour mandat d'inspecter tous les logements où résident les travailleurs. Ce système de contrôle de qualité est des plus rigoureux. Tous les rapports d'inspection sont transmis aux Centres d'emploi agricole et aux représentants consulaires des pays impliqués.

2. Faits et statistiques

Les demandes de travailleurs temporaires étrangers sont en hausse constante. Les besoins s'intensifient d'année en année et s'étendent à d'autres secteurs de l'activité économique.

Entre 1990 et 2010, le nombre d'entreprises agricoles ayant participé aux programmes est passé de 76 à 550 entreprises. Rien que depuis 2009, 82 nouvelles entreprises agricoles du Québec ont dû faire appel à ces travailleurs étrangers.

Les travailleurs saisonniers étrangers sont de plus en plus nombreux. En 2010, plus de 6 000 travailleurs temporaires sont venus combler les 8 000 offres d'emploi approuvées (incluant les transferts, les prêts, les double-arrivages et les remplacements). La comparaison avec les données de 1997 est saisissante : ils n'étaient alors que 839 travailleurs étrangers.

Chaque année, entre 15 et 20 % de nouvelles entreprises viennent grossir les rangs de F.E.R.M.E. Nous avons commencé avec 50 producteurs; ils seront plus de 600 en 2011.

Quelles entreprises recrutent à l'étranger ?

L'examen des chiffres est certes révélateur, mais l'examen de la nature des secteurs d'activité affectés par cette pénurie l'est tout autant. Longtemps associée à la production végétale (horticole fruitière, légumière et florale), la pénurie affecte désormais les productions animales telles les fermes laitières et porcines, les entreprises d'attrapage de poulets et le secteur de la transformation alimentaire.

Depuis 4 ans, nous avons commencé à desservir de nouveaux secteurs d'activité : des buanderies commerciales, des clubs de golf, des centres de tri de matières recyclables, des paysagistes, pour ne nommer que ceux-là.

Récemment, le secteur des pêcheries a manifesté le besoin de recourir aux travailleurs étrangers pour pallier son problème de main-d'œuvre. Tôt ou tard, des travailleurs étrangers temporaires se retrouveront dans ces entreprises.

Bien sûr, les travailleurs étrangers demeurent très prisés dans le secteur agricole. En fait, nos membres issus du secteur maraîcher s'accaparent à eux seuls jusqu'à 65 % de cette main-d'œuvre temporaire. Vient au deuxième rang le secteur de la production en

serres avec plus de 8 %. Puis, les pépinières, bonnes troisièmes, font appel à 7 % des travailleurs étrangers.

Le nombre de travailleurs

Traditionnellement, la majorité de main-d'œuvre agricole étrangère au Québec provenait du Mexique. Toutefois, ce sont les travailleurs guatémaltèques (4 111) qui ont été les plus nombreux en 2010 (tous secteurs confondus). C'est le Guatemala qui a connu la plus forte hausse de participation depuis 2005.

L'année dernière, 49 % des travailleurs agricoles étrangers au Québec étaient Mexicains, 48 % venaient du Guatemala et 3 % des autres pays. En 2011, une cohorte de travailleurs honduriens est venue compléter le contingent.

La sélection des travailleurs

Les travailleurs âgés de 20 à 39 ans comptent pour plus de 75 % des travailleurs. Cela découle d'une évidence : les travaux agricoles requièrent une bonne capacité physique.

Les pays d'origine des travailleurs organisent la sélection des participants aux programmes et déterminent les critères à partir desquels elle doit s'effectuer. Chaque travailleur doit satisfaire ces critères :

- Être issu des milieux ruraux
- Posséder une bonne connaissance de travail agricole
- Être en bonne santé, physique et mentale
- Détenir un certificat de sécurité émis par leur pays et validé par Citoyenneté et Immigration Canada

Les pays accordent généralement priorité aux hommes et aux femmes qui ont des personnes à charge.

Qu'ils soient du Mexique, du Guatemala ou d'ailleurs, tous présentent un profil commun. Homme ou femme, ils sont de véritables ouvriers agricoles qui consentent à faire un sacrifice important en venant travailler ici : s'éloigner de leurs proches pendant une longue période de temps. Leur motivation première : améliorer le niveau de vie de leur famille. Grâce à l'argent gagné au Québec, leurs enfants pourront, par exemple, aller à l'école ou recevoir des soins médicaux particuliers. D'autres se construiront une

maison mieux adaptée aux besoins de leur famille. Sitôt après l'avoir reçu, ils transféreront leur salaire dans leur pays au bénéfice de leur famille.

L'apport dans leur milieu de vie de tout ce salaire gagné au Québec est significatif. De retour chez eux, en plus d'aider leur propre famille, ces travailleurs n'hésiteront pas à mettre le fruit de leur travail à la disposition de toute leur communauté. Tous les villages qui comptent bon nombre de ces travailleurs sont mieux organisés, possèdent de meilleures infrastructures et sont capables d'offrir des services plus élaborés à leur population. Les effets collatéraux de nos programmes de recrutement se traduisent par une augmentation des niveaux de vie individuel et collectif.

Ils séjourneront au Québec pendant environ 20 semaines en moyenne. Ils demandent à accomplir le plus d'heures de travail possible (souvent plus de 60 heures de travail par semaine). Travailleurs vaillants, tenaces et persévérants, ils mettent beaucoup d'ardeur à la tâche. Ils éprouvent un très grand respect pour la terre, et sont très reconnaissants envers leurs employeurs.

La vaste majorité des travailleurs seront rappelés par le même employeur l'année suivante. Des travailleurs mexicains ont déjà travaillé plus de 20 années consécutives chez le même employeur. Les pères y sont souvent rejoints par leur fils quelques années plus tard. Certains travailleurs laissent des objets personnels dans les logements de leur employeur.

En 2010, c'est dans une proportion de 89 % que les travailleurs agricoles étrangers auront été rappelés par leurs employeurs.

Dans beaucoup d'entreprises, les travailleurs dits « désignés » occupent des fonctions de contremaître au champ, conduisent les véhicules de l'entreprise (tracteurs, camions, autobus) et dirigent même parfois les opérations avec le producteur. Ils constituent de véritables partenaires aux yeux du producteur.

Le taux de rappel est éloquent, témoignant ainsi d'une intégration réussie dans nos fermes et nos villages. Des amitiés se nouent; des employeurs visitent même leurs travailleurs chez eux pendant la saison hivernale. Ils assisteront souvent à des fêtes familiales, à des baptêmes, à des mariages, etc.

3. Discussions

C'est un secret de polichinelle dans l'industrie. Depuis les années 80, le problème du manque de main-d'œuvre agricole ne cesse de s'aggraver. Elle est tantôt insuffisante, tantôt carrément absente. On ne se bouscule pas aux portes pour obtenir du travail dans les champs : les offres d'emploi ne trouvent pas preneurs. Il n'est plus possible pour les producteurs de combler leurs besoins parce que les travailleurs locaux ne sont plus au rendez-vous. Pourtant, les besoins sont là, certains et concrets. Quoi dire à un producteur agricole qui, un matin, nécessite 40 travailleurs pour récolter ses produits et qui n'en voit arriver que...quatre ?

Cette réalité a de quoi étonner d'autant plus qu'il y a encore beaucoup de travailleurs dans notre société qui sont aptes au travail et sans emploi.

La main-d'œuvre étant en quelque sorte l'oxygène de l'entreprise, l'examen des problèmes dont elle souffre constitue un passage obligé, un préalable essentiel à l'adoption de la politique bioalimentaire.

Pendant de nombreuses années, les gouvernements, et c'est particulièrement vrai au niveau provincial, se sont opposés au recrutement d'un plus grand nombre de travailleurs étrangers. Il fallait, selon eux, faire appel à tout prix à la main-d'œuvre locale : les bénéficiaires de l'aide sociale, les chômeurs, les détenus, etc. Des quotas de travailleurs étrangers ont été imposés. Toutes sortes de programmes ont vu le jour. En dépit de la bonne volonté de tous les intervenants, ces programmes subventionnés ont tous, les uns après les autres, lamentablement échoué.

Pourquoi faire appel aux travailleurs étrangers ?

Expliquer l'absence d'intérêt des travailleurs locaux n'est pas une mince affaire. Puis, l'attribuer uniquement aux seuls taux de salaire tient presque que de la démagogie. Certes, les salaires payés sont inférieurs à ceux offerts dans d'autres domaines de production ou dans les services. Mais il y a plus.

La nature même du travail agricole compte pour beaucoup : un travail ardu et répétitif, qui exige une bonne dose d'endurance physique. Non seulement faut-il être en bonne forme pour travailler dans les champs, il faut être également capable de soutenir un rythme rapide de travail, de manière constante, jour après jour, semaine après semaine, toute la saison durant.

Le caractère saisonnier de l'emploi y est aussi pour quelque chose. Dans les régions agricoles, les travailleurs locaux, disponibles et fiables, ne sont pas intéressés par ces emplois saisonniers, recherchant davantage des emplois permanents. S'ils demeurent en agriculture, ce sera pour occuper les emplois agricoles spécialisés, qui offrent de meilleures conditions de travail : mécanique, administration, comptabilité, ventes, opérations, manutention, etc.

L'exode du monde rural vers les grands centres urbains s'est intensifié. Les travailleurs se sont installés en ville, là où les chances d'obtenir un emploi permanent, rémunérateur, valorisant, physiquement moins exigeant, avec de bons avantages sociaux sont meilleures.

Le Québec n'a pas fait assez d'enfants, et n'a pas su construire une relève suffisante. Les plus petites fermes, loin d'être épargnées, en souffrent encore plus. Alors qu'auparavant, le travail agricole s'effectuait grâce à la participation des tous les membres de la famille, souvent élargie, il doit maintenant être accompli par des tiers, les familles étant trop peu nombreuses pour permettre de combler tous les besoins de l'entreprise. Les travailleurs étrangers resteront très souvent leur unique porte de sortie. La situation est telle qu'à ce jour, 417 de nos membres sont des fermes qui emploient moins de 10 travailleurs agricoles temporaires par saison. Un tableau, fourni en annexe, illustre très bien les données disponibles à ce sujet.

Ce triste phénomène s'observe partout dans la province. Les producteurs agricoles des régions dites éloignées, la Gaspésie, le Saguenay-Lac St-Jean, la Côte Nord et l'Abitibi, sollicitent maintenant la main-d'œuvre agricole étrangère. Hier, ce sont d'eux qu'émanaient les abondants bassins de main-d'œuvre agricole locale.

Loin d'être unique au Québec, la dévitalisation des régions rurales affecte l'ensemble des pays industrialisés. Il en va d'une tendance lourde qui se mesure à l'échelle mondiale. Une nouvelle récente nous apprenait qu'en Italie, en 2011, 98 000 permis de séjour allaient être délivrés à des ouvriers et employés peu qualifiés. Si tant est qu'actuellement, sur les fermes italiennes, le tiers des travailleurs agricoles affectés à l'élevage des vaches qui fournissent le précieux lait utilisé dans la fabrication du parmesan sont ... Indiens ! Nous poursuivrions l'exercice pour d'autres pays que nous aboutirions toujours à la même conclusion : la pénurie est la même partout.

Retombées positives pour les entreprises agricoles d'ici

Les superficies des fermes ont considérablement augmenté au cours des dernières années. Les méthodes de travail se sont modernisées, augmentant ainsi la capacité de production annuelle.

Plusieurs producteurs agricoles n'ont pas été en mesure de faire face aux nouvelles exigences du marché. Divers éléments les ont contraints à cesser l'exploitation de leurs fermes : absence de main-d'œuvre, rentabilité insuffisante, concurrence de plus en plus féroce, épuisement, difficultés financières, etc. La pression exercée sur les producteurs encore actifs est très puissante. Ils doivent tous demeurer extrêmement performants, en plus d'être des gestionnaires hors pair.

Il suffit de penser à l'approvisionnement des grandes chaînes d'alimentation à laquelle correspond des exigences considérables : fiabilité exemplaire dans la livraison, constance dans la qualité des produits, innovation, disponibilité de produits frais,

L'absence de cette main-d'œuvre étrangère aurait pour effet de maintenir la production agricole locale à un niveau nettement insuffisant, à tous points de vue. Inutile alors de penser à développer de nouveaux marchés, encore moins à exporter les produits d'ici.

attentes précises du consommateur, pour n'en citer que quelques-unes. Devant ces impératifs absolus, les producteurs agricoles ont perdu toute marge de manœuvre. Ils doivent satisfaire en tout temps à une demande de plus en plus pointilleuse.

Ces nouvelles réalités contribuent à faire de la main-d'œuvre une composante encore plus essentielle au succès de l'entreprise. Sans elle, impossible pour le producteur de faire face à ses obligations.

Qui plus est, les producteurs doivent composer avec l'un des éléments les plus capricieux qui soient : la nature. Sachant qu'elle ne supporte aucun délai dans la cueillette du produit, elle impose sa loi. Il n'y a donc aucune place pour la spontanéité ou l'improvisation. Un produit prêt à être cueilli ne peut attendre, sous peine d'altération irrécupérable. Les incertitudes des producteurs se retrouvent quelque peu soulagées grâce à cette main-d'œuvre qui assure une présence fiable, constante et suffisante dans l'entreprise. Beau temps, mauvais temps, le producteur sait qu'il peut compter sur ses travailleurs.

N'eût été de la présence de ces travailleurs étrangers sur nos fermes, bon an mal an, les Québécois n'auraient pu aujourd'hui accéder à des produits agricoles locaux. Ils seraient réduits à consommer que des produits importés, vendus à des prix probablement plus élevés en l'absence de produits locaux de qualité. S'agit-il là d'une exagération ? Non aux dires des producteurs. La portée d'une telle affirmation traduit plutôt bien toute l'importance que revêt cette main-d'œuvre aux yeux du monde agricole.

Enfin, progressivement, nos membres délaissent les agences de recrutement de main-d'œuvre temporaire, et ce, pour des raisons fort valables. Ces agences étaient en mesure de leur fournir de la main-d'œuvre journalière, mais leur mode d'opération laissait à désirer. Plusieurs d'entre elles omettaient de payer aux gouvernements des sommes dues en conformité avec les lois en vigueur. Les travailleurs fournis par ces mêmes agences refusaient de s'identifier aux employeurs par crainte de « perdre » leurs prestations d'aide-sociale ou d'assurance-emploi... Rien de bien rassurant.

Au contraire, faire appel aux travailleurs étrangers, dans le cadre des programmes en place, représente un moyen efficace pour contrer le travail au noir et l'utilisation des travailleurs illégaux. Tout se joue « à visière levée ». Tout se fait dans le respect des lois applicables et des droits des travailleurs.

Un irritant majeur : la définition de travailleur agricole

Le Québec a depuis longtemps délaissé l'agriculture de subsistance pour se consacrer à l'agriculture industrielle. Le travail dans les champs a lui aussi subi des changements majeurs. L'exploitation agricole s'effectue aujourd'hui avec l'aide d'outils mécanisés de plus en plus sophistiqués.

Pour être rentable, l'entreprise doit être en mesure de générer un volume de production suffisant. Dans ce contexte, la main-d'œuvre doit pouvoir prendre part à toutes les activités de production, sans contraintes inutiles.

L'exploitation agricole doit être considérée comme un tout indissociable : du début des opérations jusqu'à la fin, c'est-à-dire jusqu'à la livraison du produit.

À la ferme, les opérations doivent être envisagées de façon globale. La production agricole, ça veut dire beaucoup d'étapes consécutives : le travail aux champs, la manutention, l'entretien de la machinerie agricole, la conduite de cette machinerie, la mise en marché, etc. Le travailleur agricole participe activement à l'exploitation agricole, sans égards à la nature des tâches qu'il effectue.

Revoir la notion du travailleur agricole constitue, sans l'ombre d'un doute, un défi de taille. Une définition plus souple permettrait d'éliminer les multiples catégories de travailleurs, lesquels deviennent alors assujettis à des lois différentes. Le résultat ? Assurément un effet direct sur la rentabilité des entreprises agricoles.

Il importe d'ajuster le concept juridique à la réalité concrète, vécue au quotidien par les producteurs agricoles. Une approche trop restrictive complique inutilement l'exploitation agricole, une industrie qui mérite d'être protégée. En plus de faciliter la gestion de la ferme, une définition élargie de la notion de travailleur agricole n'entraînerait aucun impact sur la protection des droits des travailleurs.

4. Constats et recommandations

À court et moyen terme, les producteurs agricoles n'auront d'autres choix que de continuer à recruter leurs travailleurs agricoles saisonniers à l'étranger. Rien ne sera laissé au hasard. Ils continueront d'offrir d'abord ces postes aux travailleurs locaux, sans succès. Ils auront recours à la main-d'œuvre étrangère dans le respect des dispositions législatives applicables.

Tous les intervenants doivent convenir de l'importance des travailleurs migrants pour notre économie et la survie de nos entreprises. Il ne saurait être question de discours vagues ni de paroles tièdes : une véritable reconnaissance est recherchée.

L'heure est venue d'élaborer des politiques permanentes ayant pour but de favoriser une meilleure intégration de ces travailleurs à notre vie économique. Il en va de la survie de nos fermes, petites et grandes.

1^{ère} recommandation : **Simplifier les exigences administratives**

La simplification de tout le processus de recrutement est devenue inévitable.

L'élaboration d'une politique bioalimentaire viable ne peut se faire en vase clos. La participation active des autres ministères est nécessaire. Tous les aspects découlant de la main-d'œuvre, de la formation ou de l'immigration ne peuvent être ignorés.

Malgré le constat à l'effet que les pénuries de main-d'œuvre non spécialisée ne cessent de prendre de l'ampleur, il devient de plus en plus fastidieux de faire appel à ce bassin de travailleurs. La lourdeur du processus administratif imposé par les gouvernements du Québec et du Canada a de quoi faire frémir.

L'attitude des instances gouvernementales va au-delà de la simple résistance. Il pourrait s'agir d'une volonté tacite de couper court au recrutement de travailleurs temporaires.

Contrairement à ce que l'on peut s'imaginer, le recrutement de la main-d'œuvre étrangère n'a rien de facile. L'employeur qui s'y aventure doit être disposé à entreprendre une démarche qui s'apparente... à une course à obstacles ! Un coup d'œil aux tableaux contenus en annexe donne une idée précise et complète de ce labyrinthe.

L'employeur fera face à plusieurs contraintes toutes plus lourdes les unes que les autres : normes de logement très strictes à respecter, délais qui n'en finissent plus de

s'allonger, instances gouvernementales qui travaillent isolément, multiplication des paperasseries qui dépasse l'entendement, etc. Tout est devenu laborieux, ce qui est regrettable compte tenu que la plupart des employeurs formulent des demandes similaires pour leurs travailleurs étrangers, année après année.

Chaque intervenant désire mettre son grain de sel, imposant des changements constants. Comment croire qu'à ce stade-ci de la saison, la version finale du contrat de travail provincial (pour le Projet pilote niveaux de compétences C et D) ne soit toujours pas arrêtée ? Comment expliquer que le délai moyen de traitement des demandes soit passé de 6 à 12 semaines, sinon davantage ? Et ce n'est là que la pointe de l'iceberg.

Les impacts négatifs pour les employeurs sont majeurs : augmentation des coûts de production, retard dans l'arrivée des travailleurs, donc dans la production, absence de flexibilité en cours de saison, paperasserie inutile et décuplée, etc.

Compliciter ainsi le processus de recrutement impose un fardeau supplémentaire aux producteurs. Conscients des difficultés, ils choisiront souvent de réduire leur nombre de travailleurs et de composer avec une main-d'œuvre réduite, ce qui ne se fait pas sans heurts.

Il faut contrer l'inquiétude grandissante chez les producteurs : de quoi sera fait leur avenir sans l'apport de cette main-d'œuvre ?

2^{ième} recommandation :

Être davantage proactif à l'égard de cette main-d'œuvre étrangère

Tenant pour acquis la récurrence de cette pénurie, nous souhaiterions que le gouvernement soit davantage actif dans tout ce qui a trait à la présence de cette main-d'œuvre. Aux fins d'assurer une relève stable et de qualité dans nos entreprises agricoles, pourquoi ne pas simplement favoriser ces travailleurs dans les programmes conventionnels d'immigration ?

Qu'advient-il en effet de tous les efforts consacrés par nos producteurs à la formation de leurs travailleurs étrangers ? Les producteurs consacrent de fait beaucoup de temps et d'énergie à superviser leurs travailleurs en vue de les intégrer parfaitement aux opérations de l'entreprise. Tout est toujours à recommencer avec la venue de nouveaux travailleurs. Dans un esprit de continuité, il serait souhaitable de récompenser ces efforts en décidant de construire une relève stable et durable.

Pour quelles raisons la sélection des immigrants qui s'effectue au Québec est si rigide ? Pourquoi les exclure du processus d'immigration ? Les travailleurs étrangers agricoles sont ici pour combler des postes de production de base. De tels postes seront toujours disponibles. Certains parmi eux seraient intéressés à venir s'établir au Québec en permanence, avec leur famille, pour poursuivre leur métier en agriculture. La barrière linguistique ne pose aucun problème. À maintes occasions, ils ont manifesté leur désir d'apprendre le français. Ils pourraient travailler à l'année chez leur employeur, offrant ainsi une présence régulière et permanente.

Privilégier cette approche contribuerait à enrayer, du moins à l'atténuer, le déclin des zones rurales. Une fois reçus immigrants, ils s'établiraient en permanence dans les régions, prenant une part active à la communauté et à la vie économique.

3^{ième} recommandation :

Revoir la notion de travailleur agricole

Repenser cette notion du travailleur agricole dans le but d'éliminer les catégories de travailleurs au sein d'une même entreprise agricole exige une volonté politique à toute épreuve. C'est au seul prix d'une implication sincère de tous les partenaires qu'un tel exercice pourra s'effectuer.

Reste à savoir jusqu'à quel point nos décideurs souhaiteront améliorer puis sauvegarder la santé financière de nos entreprises agricoles. Nul doute que la gestion des ressources humaines de nos fermes en serait grandement simplifiée, ce qui aurait un impact direct sur la rentabilité de l'entreprise.

L'industrie agricole est soumise à de lourdes contraintes dont une concurrence féroce imposée par les producteurs d'ailleurs. Les coûts de production doivent faire l'objet d'un contrôle serré par les producteurs.

Une notion de travailleur agricole unifiée, la même dans toutes les lois, où l'entreprise agricole serait considérée comme un tout indissociable, faciliterait les choses.

Conclusion

Peu importe sous quel angle on choisit de l'envisager, la présence des travailleurs étrangers fait partie de la solution face à la pénurie de main-d'œuvre agricole, non pas du problème.

Avoir recours à ces travailleurs n'est peut-être pas la solution parfaite. Elle a cependant le mérite d'être efficace pour répondre aux manques chroniques de main-d'œuvre qui accablent l'industrie agricole. Chroniques, certes, car ils n'ont rien d'une situation ponctuelle, ni d'un phénomène isolé.

D'abord, leur présence est primordiale sinon vitale pour nos producteurs agricoles. Sans eux, le nombre d'entreprises agricoles au Québec, déjà en décroissance, serait en chute libre. Les producteurs le répètent sans cesse : la plupart doivent la survie de leurs entreprises à ces travailleurs étrangers.

Ensuite, elle permet de consolider et de sécuriser la production agricole du Québec, en plus de favoriser la disponibilité des produits du Québec. Ils représentent un rouage important dans le développement de l'économie de nos régions. Ce sont eux qui assurent en grande partie le développement, le succès et la pérennité de nos entreprises agricoles.

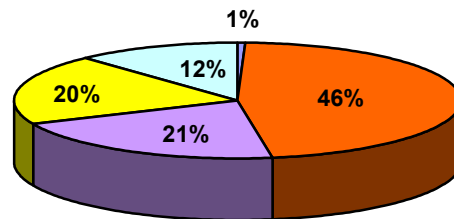
Dans le Livre vert, il est écrit : « Pour renforcer la capacité concurrentielle du secteur bioalimentaire, il importe ainsi de consolider les capacités de gestion et la performance des entreprises.

Bien. Amorçons la réflexion en se rendant d'abord sur le terrain. Allons aux champs. Et préoccupons-nous de la main-d'œuvre.

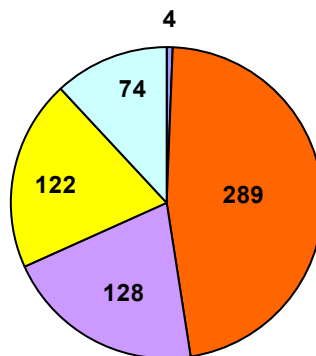
Rédigé par : Monsieur René Mantha
Directeur général, F.E.R.M.E.
905, rue du Marché Central
Bureau 100
Montréal (Québec) H4N 1K2
514 387-8816

ANNEXE 1

Nombre des travailleurs par entreprises agricoles Année 2011

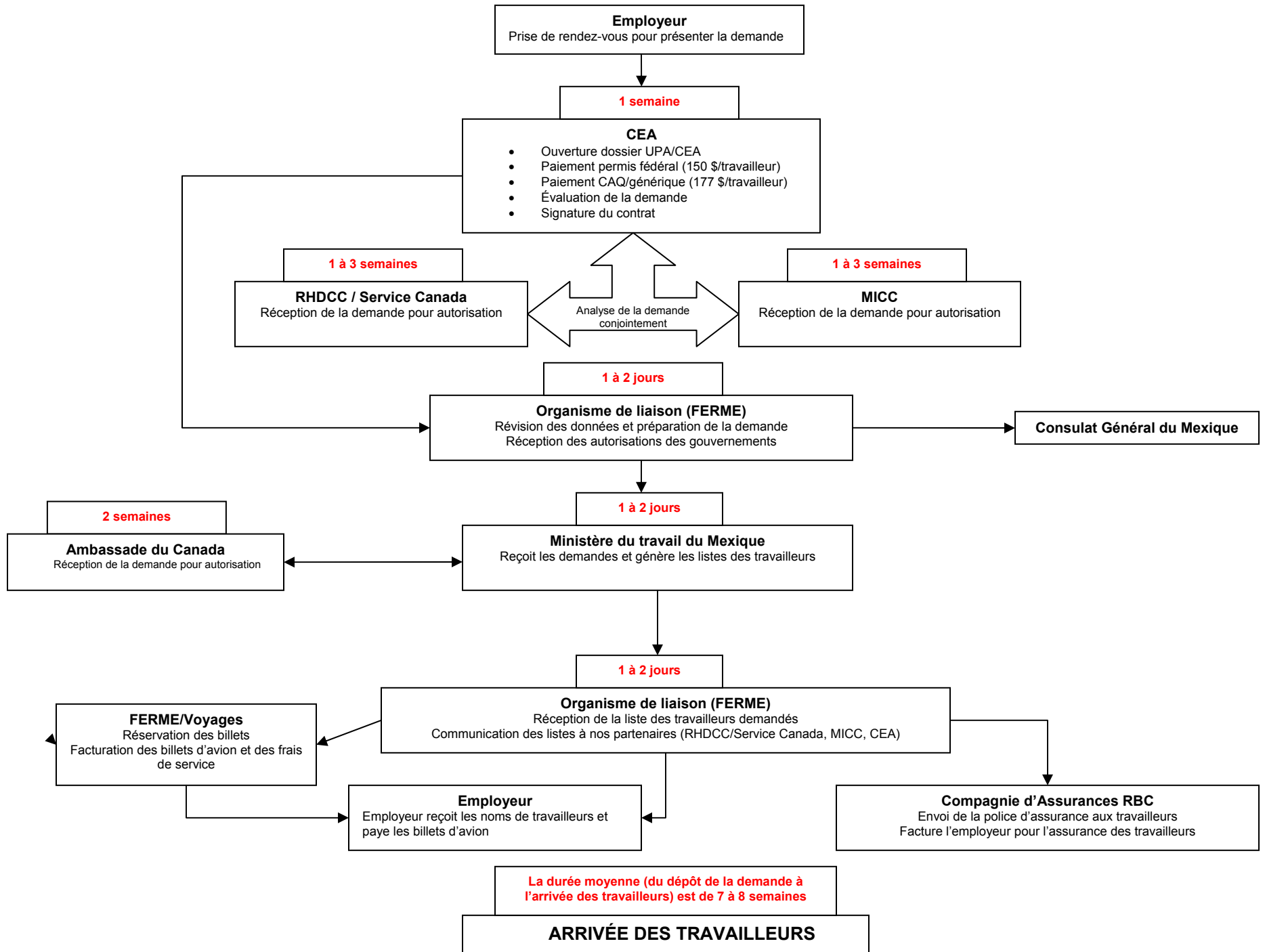


■ Annulés	■ 5 travailleurs et moins	■ entre 6 et 10 travailleurs
■ entre 11 et 25 travailleurs	■ Plus de 25 travailleurs	

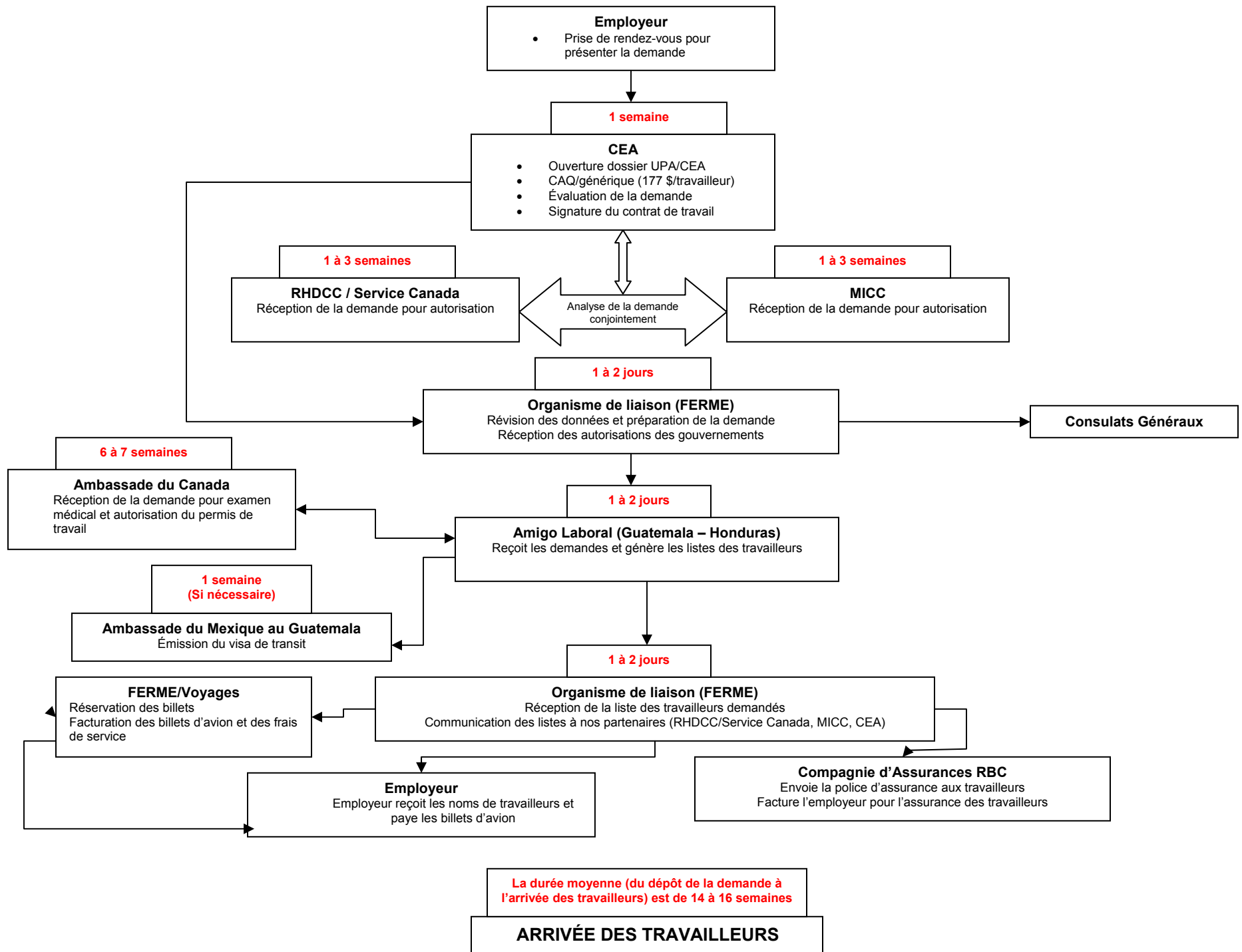


■ Annulés	■ 5 travailleurs et moins	■ entre 6 et 10 travailleurs
■ entre 11 et 25 travailleurs	■ Plus de 25 travailleurs	

Cheminement d'une demande PTAS au Québec



Cheminement d'une demande Projet- pilote C-D (agriculture) au Québec



Cheminement d'une demande Projet- pilote C-D (autres secteurs) au Québec

